

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 15 novembre 2016 à 19h45 à l'Hôtel de Ville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom, Dr. Jean Amyotte et Inès Pontiroli.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général, M. Dominic Labrie directeur général adjoint par intérim et chef de service – communications et quelques contribuables.

Absences motivées : M. Edward McCann, conseiller (jugement de la Cour Supérieure), M. Brian Middlemiss, maire-suppléant et M. Thomas Howard, conseiller.

M. Larose, Président de l'assemblée, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 20h15.

**PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

James Eggleton

- Question concernant l'embauche d'un nouveau directeur de l'urbanisme
- Félicitations au département des travaux publics pour l'entretien des chemins dans son secteur

**16-11-2970**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dotation – Directeur du service de l'urbanisme
4. Investissement – Travaux de voirie
5. Achat de bacs – Matières résiduelles
6. Accès à la rivière par le chemin Terry-Fox
7. Période de question du public
8. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait :

Item # 3 Dotation – Directeur du service de l'urbanisme

Adoptée

**16-11-2971**

**INVESTISSEMENT – TRAVAUX DE VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'émondage sont nécessaires le long de nos chemins afin de les rendre plus sécuritaires et de permettre ultérieurement des travaux de creusage/nettoyage de fossé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus à la résolution 16-08-2871 coûteront moins chers qu'anticipés, ces montants excédentaires seront utilisés afin de financer les présents travaux ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la présentation du directeur des infrastructures et des travaux publics, le Conseil municipal a priorisé les travaux d'émondage, de creusage de fossé et la réfection de ponceau;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE l'on mandate le directeur général et le directeur des infrastructures et travaux publics afin d'octroyer par appel d'offres des mandats pour :

- La location d'équipement pour la réalisation des travaux ;
- l'achat et l'installation de ponceaux ;
- L'achat de granulats ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser des travaux qui seront financés à même l'excédent de l'enveloppe de 350 000,00\$ prévu et non utilisé pour les chemins identifiés à la résolution 16-08-2871.

Adoptée

#### **16-11-2972**

#### **ACHAT DE BACS – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT le besoin de fournir des bacs aux citoyens de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'entretien nécessaire sur les bacs usagés, en prévision de la revente ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli  
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de commander des bacs et des pièces pour réparation auprès de la compagnie Loubac pour un montant de 8 895,99\$, taxes incluses.

Adoptée

#### **16-11-2973**

#### **ACCÈS À LA RIVIÈRE PAR LE CHEMIN TERRY-FOX**

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la rivière des Outaouais via le chemin Terry Fox génère des nuisances ainsi que des enjeux de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QU'une entente est survenue entre la ville de Gatineau et la Municipalité de Pontiac quant aux mesures d'atténuation nécessaires et au partage des coûts (50/50);

CONSIDÉRANT QUE les services de sécurité incendie ont été consultés ;

CONSIDÉRANT QU'il est convenu de procéder à l'installation d'une barrière interdisant l'accès aux véhicules ;

CONSIDÉRANT QU'il est convenu de procéder à l'installation de panneaux d'interdiction de stationner tout le long du chemin Terry Fox entre la route 148 jusqu'à la rivière des Outaouais;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte  
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE l'on mandate le directeur général et le directeur des infrastructures et travaux publics afin de négocier le coût d'installation d'une barrière avec boîte SUPRA et la mise en place de la signalisation d'interdiction de stationner pour une contribution municipale maximale de 11 000\$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le coût de ces travaux au surplus non affecté, le tout en concordance avec la Politique d'approvisionnement et les règles qui régissent les processus d'appel d'offres au Québec.

Adoptée

#### **PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC**

Stephen Partridge - Réduction de la vitesse et nuisances publiques sur le chemin Terry-Fox

- James Eggleton - Cabane à pêche et responsabilité de la Municipalité
- Henri Bossé - Réduction de la vitesse et nuisances publiques sur le chemin Terry-Fox

**16-11-2974**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par: Dr. Jean Amyotte

Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*